

Le 28 mars 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-117

Développement économique

Zone Mermoz

Mission d'assistance pour la réalisation d'un
dossier technique et analyse des offres
portant sur les travaux de création de la zone
d'activité Mermoz - phase2

Entreprise Clé Ingénierie

| | |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | |
| Reçu en préfecture | 08 AVR. 2024 |
| Publié | |

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux de fournitures, services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 euros HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite engager des travaux sur la Zone Mermoz ;

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise pour une mission de réalisation d'un dossier technique et d'analyse des offres portant sur la réalisation de ces-dits travaux ;

Considérant l'offre de l'entreprise Clé Ingénierie pour un montant forfaitaire de 9 220,00 euros HT ;

Considérant que ce contrat est conclu pour une durée de 7 mois à compter de sa notification ;

DECIDE

- D'approuver l'offre de l'entreprise Clé Ingénierie pour une mission d'assistance pour la réalisation d'un dossier technique et d'analyse des offres portant sur les travaux de création de la zone d'activité Mermoz – phase 2, pour un montant de 9 220,00 euros HT ;
- De dire que ce contrat est conclu pour une durée de 7 mois à compter de sa notification ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget 13.

*Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,*
Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

